REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3231

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre du soutien au patrimoine - Année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3231

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre du soutien au patrimoine - Année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 portant la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2020-2026, la Métropole souhaite accompagner et animer des démarches qui contribuent à définir une identité partagée.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine constituent un facteur de prise de conscience d'une histoire et d'une construction commune pour les habitants d'un territoire. L'identité de la Métropole peut se fonder sur un patrimoine riche et divers, valorisé par des structures de tailles et objets différents, ainsi que sur une population riche de la diversité de ses origines et consciente de son passé.

La valorisation, la conservation, la médiation et la transmission du patrimoine s'effectuent sur le territoire par une galaxie d'acteurs associatifs et institutionnels, qui contribuent par leur diversité d'approches, de thématiques, de publics, d'échelles et d'actions à la construction progressive d'un récit commun.

À l'instar de son action dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la Métropole souhaite jouer un rôle de coordination et de soutien de ces actions dans leur grande diversité. Ses modalités d'actions dans ce domaine interviennent en complémentarité de celles que développent les grands équipements culturels de la Métropole, comme Lugdunum - Musée et théâtres romains, le Musée des Confluences ou les Archives départementales et métropolitaines, ainsi que d'autres institutions comme le Musée Gadagne, les Archives municipales, la Bibliothèque municipale de Lyon ou le Rize à Villeurbanne par exemple.

Par le soutien accordé à certaines de ces organisations, la Métropole entend initier et animer la mise en réseau des acteurs œuvrant dans le champ du patrimoine et qui contribuent par leur action à une mise en récit du territoire.

La Métropole souhaite également soutenir des associations qui, par leurs projets, contribuent à la mise en valeur du patrimoine architectural, archéologique, technique et scientifique. Ces projets favorisent tous la médiation et la diffusion des connaissances auprès des habitants de la Métropole.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2024

Par délibération du Conseil n° 2024-2550 du 16 décembre 2024, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 17 500 € dans le cadre de son soutien au titre du patrimoine, pour l'année 2024, au bénéfice des associations suivantes :

1° - L’association Espaces Aéro Lyon-Corbas

Constituée de trois domaines d’activités distincts : le Musée de l’aviation française, Espace Clément Ader, les ateliers de restauration et d’entretien de l’Espace Henri Farman et l’Espace Jean Mermoz qui propose aux jeunes des activités à caractères pédagogique et culturel, l’association s’attache à la mise en valeur d'un pôle aéronautique patrimonial situé en bordure de l’aérodrome de Corbas. Elle anime et enrichit le musée, organise des visites guidées, gère les collections et les restaurations d’aéronefs. Elle organise des formations, transmet des informations et des conseils pour l’orientation professionnelle des jeunes générations et propose des actions pédagogiques : brevet d'initiation aéronautique, stages découvertes, stages professionnels, etc.

L'association Espaces Aéro Lyon-Corbas a mis en place en 2024 un cycle de conférences dans le cadre des 80 ans de la mort d'Antoine de Saint-Exupéry. Elle a créé trois commissions (exploitation/muséographie/technique) et a travaillé à la préparation des 90 ans de l’armée de l’air et de l’espace. Enfin, l’Alphajet, exposé à Marseille en 2023, a été présenté à Lyon en 2024 à Eurexpo.

2° - L’association Renaissance du Vieux-Lyon

L’association est constituée de différentes commissions (animation culturelle, éducation jeunesse, Lyon patrimoines, vie de quartier, communication) et travaille ainsi à la sauvegarde et la mise en valeur du Vieux-Lyon, site Unesco. L’association contribue à entretenir et enregistrer l’histoire des lieux et de ses habitants, participe à la connaissance par des publications et des expositions et à la diffusion par des interventions auprès des différents publics, scolaires et individuels.

En 2024, l’association, toujours très sollicitée tant par les habitants, les associations voisines que par les élus, a joué pleinement son rôle de comité d'intérêt local pour le Vieux-Lyon. Elle a corédigé le Manifeste du Vieux-Lyon d'aujourd'hui pour demain et s’est également beaucoup impliquée dans les questions patrimoniales à l'échelle de la Métropole par sa participation à la commission locale de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon, au comité de suivi Presqu'île à vivre, ainsi qu’au collectif Végétaliser le Vieux Lyon.

3° - L’Association des amis de la Maison de l’Orient et de la Méditerranée

Elle a pour objectif de développer, promouvoir et diffuser la recherche scientifique et les activités culturelles de la Maison de l’Orient et de la Méditerranée, notamment, grâce aux subventions qu’elle accorde annuellement aux chercheurs pour leurs projets (organisation de colloques internationaux ou d’expositions, publication d’ouvrages scientifiques, etc.) ainsi que par sa participation aux cycles de conférences Jean Pouilloux.

Elle contribue aussi activement au développement de la bibliothèque de la Maison de l’Orient et de la Méditerranée. L’association a subventionné en 2024 un projet pour un colloque international intitulé Quand l’objet archéologique est sujet historique, ainsi que la 1ère partie du 14ème Congrès international de l’archéologie dans l’ancien Proche-Orient, qui se tient tous les deux ans et regroupe de nombreux chercheurs. Elle a également financé la restauration d’ouvrages du fonds patrimonial de la bibliothèque de la Maison de l’Orient et de la Méditerranée.

4° - L’Association des rescapés de Montluc

Elle œuvre à la mémoire de tous les internés à la prison de Montluc, geôle régionale de la Gestapo. Ses activités sont variées, comme la constitution de dossiers individuels d’internés, la communication d’archives pour les chercheurs, l’organisation de commémorations, de conférences, la participation au conseil d’orientation du Mémorial national de la prison de Montluc, la gestion d’un site internet ou la réalisation d’expositions temporaires et la publication d’un bulletin.

En 2024, date anniversaire des 80 ans de la libération, l’association a mis en place un projet intitulé 80 ans en images, comprenant des expositions ainsi que des publications.

5° - L’Institut culturel du judaïsme (ICJ)

Cette association se dédie à la promotion de la culture juive, à la lutte contre l'antisémitisme et les formes de xénophobie. Utilisant des innovations technologiques, l'ICJ organise des expositions interactives, des conférences et des parcours éducatifs immersifs sur l'histoire, les pratiques religieuses et les défis contemporains du judaïsme. L'ICJ se positionne comme un centre d'éducation et de dialogue interculturel et propose un parcours pédagogique à destination des publics scolaires. En 2024, l’association a mis en place plusieurs actions sur la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations.

III - Propositions de financement et programmes d'actions au titre de l'année 2025

1° - L'association Espaces Aéro Lyon-Corbas

Eu égard à l'intérêt que revêtent et que suscitent ses activités, et à la multiplication des demandes de stages, l'association Espaces Aéro Lyon-Corbas a mis l'accent en 2025 sur l'Espace Jean Mermoz. Pour cela, des acquisitions de matériels pédagogiques se sont avérées nécessaires.

En parallèle, l'association poursuit les missions du Musée de l'aviation française et de l'atelier de restauration et d'entretien de l'Espace Henri Farman, qui contribuent à la préservation du patrimoine aéronautique national et à la promotion régionale historique et contemporaine.

Le budget prévisionnel de la structure est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
exploitation	53 320	cotisations	11 250
animations	12 450	entrées visiteurs	50 200
charges fixes	9 050	animations	25 320
provisions sur livret (dépense non subventionnable)	15 750	subvention	2 000
		dons	1 800
Total	**90 570**	**Total**	**90 570**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Espaces Aéro Lyon-Corbas dans le cadre de son projet 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 74 820 €.

2° - L'association Renaissance du Vieux-Lyon

En 2025, l'association s'adresse toujours à un très large public, adhérents mais aussi Grand Lyonnais, passants, scolaires, personnes porteuses de handicap. Elle collabore aussi bien avec des institutions publiques, collectivités territoriales, acteurs économiques, associatifs et patrimoniaux, que des spécialistes du tourisme, historiens, architectes, chercheurs, organismes étrangers, etc.

Elle incite à des restaurations vertueuses à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui mais dans le respect des savoir-faire ancestraux. Elle s'est engagée dans la végétalisation du site historique afin de mieux l'adapter aux changements climatiques et elle contribue aux réflexions autour de la zone à faibles émissions, de la zone à trafic limité, des Voies lyonnaises et de la Presqu'île à vivre, tout en surveillant la multiplication des locations touristiques. Elle partage ces préoccupations *via* des publications sur son site internet et les réseaux sociaux, ainsi qu'au cours des visites organisées, notamment lors des Journées européennes du patrimoine.

Le budget prévisionnel de la structure est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	5 000	vente produits/prestations de services	33 050
services extérieurs	12 400	subventions de fonctionnement dont :	6 850
autres services extérieurs	6 000	*Métropole*	*2 500*
charges de personnel	29 500	*Ville de Lyon*	*4 350*
		autres produits dont cotisations	13 000
Total	**52 900**	**Total**	**52 900**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € au profit de l'association Renaissance du Vieux-Lyon dans le cadre de son programme d'actions 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 52 900 €.

3° - L'Association des amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée

Les deux actions reconduites tous les ans pour venir en aide financièrement aux chercheurs et aux projets de recherche rattachés à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée ont été maintenues en 2025, année particulière car elle constitue le 50ème anniversaire de la création de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée. De nombreux événements ont été organisés tout au long de l'année pour célébrer ce cinquantenaire. Dans ce cadre, la Maison de l'Orient et de la Méditerranée a sollicité l'aide de l'association pour la soirée d'ouverture en février 2025 et celle du mécénat en septembre.

Le budget prévisionnel de la structure est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	800	vente produits/prestations de services	1 500
services extérieurs	6 450	subvention de fonctionnement Métropole	1 500
charges de personnel	3 750	cotisations et autres produits	7 000
autres charges	1 000	dons	2 000
Total	**12 000**	**Total**	**12 000**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au profit de l'Association des amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée dans le cadre de ses actions 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 12 000 €.

4° - L'Association des rescapés de Montluc

En 2025, l'association poursuit ses activités habituelles pour œuvrer à la mémoire de tous les internés à la prison de Montluc, geôle régionale de la Gestapo : publication d'un bulletin et édition de numéros spéciaux, constitution de dossiers individuels d'internés, communication d'archives pour les chercheurs, organisation de commémorations, participation au conseil d'orientation du Mémorial national de la prison de Montluc, gestion d'un site internet. Une exposition temporaire présentée d'août à décembre et intitulée Montluc 1943-1944 : arrestations - exécutions - déportations, Montluc 2025 : descendances - souvenances - résonances réunit, pour plusieurs familles, les témoignages de trois générations. Dans le cadre des 80 ans du retour des internés de Montluc déportés, est prévue l'impression du journal intime de René Baumer, inédit, rare et précieux.

Le budget prévisionnel de la structure est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
amortissement	400	produits financiers	1 000
fournitures	2 500	subventions de fonctionnement dont :	6 500
déplacements	7 000	*Métropole*	*1 500*
assurances	300	cotisations	5 500
frais de réception	800	dons	9 500
affranchissement	250	ventes	2 000
publications/expositions	13 250		
Total	**24 500**	**Total**	**24 500**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au profit de l'Association des rescapés de Montluc dans le cadre de ses actions 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 24 500 €.

5° - L'ICJ

En 2025, l'institut s'est fixé comme objectif prioritaire d'augmenter la fréquentation, en particulier celles des publics scolaires, tout en contribuant à la sensibilisation aux enjeux historiques, culturels et sociétaux liés au judaïsme. Il vise également à promouvoir la tolérance à travers des partenariats et des expositions, à continuer de jouer un rôle clé dans la promotion de la culture juive et la lutte contre les discriminations.

Le budget prévisionnel de la structure est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 975	vente prroduits/prestations de services	25 000
services extérieurs	62 232	subventions de fonctionnement dont :	120 000
charges de personnel	82 437	*Métropole*	*10 000*
impôts et taxes	1 300	*Ville de Lyon*	*30 000*
dotations aux amortissements, provisions et engagements (dépense non subventionnable)	77 915	*Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)*	*80 000*
		aides privées	80 859
Total	**225 859**	**Total**	**225 859**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'ICJ dans le cadre de ses actions 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 147 944 €.

6° - L'Union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon (UCIL)

L'association UCIL fédère environ 50 comités d'intérêts locaux (CIL) de la Métropole qui œuvrent pour l'amélioration de la cité et du cadre de vie de ses habitants. Elle participe aux concertations, entre autres, du Conseil de développement de la Métropole, de SYTRAL Mobilité, du Comité territorial d'ATMO AuRA, de la Commission supérieure des sites perspectives et paysages, du Comité de déontologie et de transparence des élus et de la Maison de l'environnement dont elle est membre fondateur, et produit différents rapports et contributions.

L'association centralise, par ailleurs, des services communs au bénéfice des comités adhérents (information, formations, logistique). L'association s'engage également sur les questions de sauvegarde, de valorisation et de promotion du patrimoine. Elle est d'ailleurs, avec l'association Renaissance du Vieux Lyon, à l'origine du classement de Lyon au patrimoine de l'UNESCO. L'UCIL défend, à travers les CIL, le patrimoine matériel et immatériel des quartiers. Elle travaille en articulation avec d'autres associations liées au patrimoine, tout particulièrement l'association Renaissance du Vieux Lyon, Patrimoine Auralpin ou Sauvegarde et embellissement de Lyon (SEL).

En 2025, l'UCIL souhaite promouvoir et développer la concertation et la participation des habitants à tous les échelons sur l'ensemble du territoire métropolitain en mettant en réseau les différents CIL, notamment sur les enjeux de sauvegarde du patrimoine.

Le budget prévisionnel de l'UCIL pour 2025 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	2 000	ventes	2 400
services extérieurs	16 850	Métropole - vie associative	7 000
autres services extérieurs	2 900	Métropole - culture	6 000
dotation d'amortissement (dépense non subventionnable)	209	Ville de Lyon	4 059
		autres produits (cotisations, dons)	2 000
		produits financiers	500
emploi des contributions volontaires en nature (dépense non subventionnable)	33 798	contributions volontaires en nature	33 798
Total	**55 757**	**Total**	**55 757**

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association UCIL dans le cadre de ses actions 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 21 750 €.

IV - Modalités de versement et de contrôle des subventions attribuées

Le versement des subventions interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le montant de la participation financière de la Métropole est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant des dépenses subventionnables retenu, la participation de la Métropole serait recalculée au *prorata* de la dépense effectivement réalisée et justifiée par le bénéficiaire. En revanche, tout dépassement entre le montant total des dépenses envisagées et le montant total des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire au titre du programme restera à sa charge. La subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination, ou dont le montant excèderait le coût réel des dépenses justifiées, fera l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole.

Le bénéficiaire devra transmettre à la Métropole, dans un délai de six mois suivant la fin de réalisation de l'action subventionnée, un bilan qualitatif et financier du programme d'actions annuel, comprenant un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel présenté et les dépenses réellement réalisées, intégrant les contributions reçues de tous les autres financeurs.

Il devra également communiquer le bilan et le compte de résultat, les annexes, du dernier exercice clos de l'association, certifiés par le Commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions règlementées) ou, à défaut, par le bénéficiaire (Président ou toute personne habilitée à le faire), approuvés par l'assemblée générale.

Enfin, le bénéficiaire s'engage à assurer l'information sur le soutien de la Métropole dans tous supports de communication imprimés, audiovisuels, digitaux relatifs à l'action subventionnée (presse, sites internet, réseaux sociaux, formulaires d'inscription, etc.) auprès de son public et de ses partenaires professionnels. Il utilisera le logo de la Métropole selon sa charte disponible sur le site https://www.grandlyon.com/metropole/administration-metropolitaine/ressources-documentaires. Le bénéficiaire doit justifier du respect de cette obligation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2025, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 23 500 €, répartis comme suit :

- 2 000 € au profit de l'association Espaces Aéro Lyon Corbas,
- 2 500 € au profit de l'association Renaissance du Vieux-Lyon,
- 1 500 € au profit de l'Association des amis de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée,
- 1 500 € au profit de l'Association des Rescapés de Montluc,
- 10 000 € au profit de l'Institut culturel du judaïsme,
- 6 000 € au profit de l'UCIL du Grand Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 23 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 et répartie ainsi :

- opération n° 0P33O5160 pour un montant de 17 500 €,
- opération n° 0P39O5781 pour un montant de 6 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344771-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025